



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 10 juin 2015, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2015 (reçu par e-mail)**
- 3. Comptes 2014 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2014
- 4. Octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Entrée en matière
 - e. Discussion générale
 - f. Votation finale
- 5. Informations de la Municipalité**
- 6. Divers**

**Odette-Renée SAVIOZ
Présidente du Conseil général**

Odette-Renée SAVIOZ

Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration, Monsieur le représentant de la presse, chers citoyennes et citoyens, bonsoir. C'est avec beaucoup d'honneur et de plaisir que j'ouvre la deuxième séance plénière du CG de la Ville de Sierre en cette année du bicentenaire du Valais. Pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai de bien vouloir mettre vos portables sous silence, merci. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été régulièrement convoqués à cette assemblée plénière et vous avez reçu les documents relatifs aux objets mentionnés à l'ordre du jour dans le délai prescrit par notre règlement. Je remercie notre

indispensable secrétaire, Mme Raymonde PONT THUILLARD, pour son travail effectué. Lors de notre dernière séance du bureau et d'entente avec le CM, nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2015 (reçu par e-mail)**
3. **Comptes 2014 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2014
4. **Octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Entrée en matière
 - e. Discussion générale
 - f. Votation finale
5. **Informations de la Municipalité**
6. **Divers**

Y a-t-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, nous pouvons commencer.

1. **APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Odette-Renée SAVIOZ

Point 1, appel des CG. Se sont excusés les CG suivants : GOTTIER Patrick, EMERY Michel, SALAMIN Dirk, Gilles BARMAZ, Robert METRAILLER, Géraldine ZUFFEREY. Je passe la parole à notre secrétaire Raymonde PONT THUILLARD, afin de procéder à l'appel des CG.

Raymonde PONT THUILLARD

Bonsoir. *(Elle procède à l'appel des CG).*

Odette-Renée SAVIOZ

Le temps de faire le décompte des présences... 50. Je demanderai aux scrutatrices et scrutateurs d'annoncer au bureau les arrivées et départs éventuels des CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Nous sommes actuellement 50 CG.

2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 25 FEVRIER 2015 (REÇU PAR E-MAIL)**

Odette-Renée SAVIOZ

Point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 février 2015 reçu par mail. Le procès-verbal vous a été transmis par mail dans les délais. J'invite les membres du CG qui auraient des remarques ou observations à s'exprimer. Si tel n'est pas le cas, je le considère comme approuvé. Au nom du bureau et du CG, je transmets nos remerciements à Mme Elisabeth MARCHETTI pour le travail de saisie du procès-verbal. Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, au nom du bureau, je remercie tous les membres

des commissions permanentes, ainsi que leur président-e, Mme Sabine REY, pour la commission de gestion, M. Raphaël GARCIA-VOGEL, pour la commission édilité et urbanisme, M. Robert METRAILLER, pour la commission du développement durable, pour la qualité du travail effectué lors de l'élaboration de leur rapport. Vous rappeler que, selon l'article 21, alinéa 7 et sauf décision contraire du CG, seules les conclusions des rapports des différents objets présentés ce soir seront lues.

3. COMPTES 2014 DE LA VILLE DE SIERRE

Odette-Renée SAVIOZ

Comptes 2014 de la Ville de Sierre. Tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à Mme Anne-Laure REY de la fiduciaire Fidag qui représente l'organe de révision des comptes, comme l'exige la loi sur les Communes, article 85, alinéa 2.

a. Rapport de la commission de gestion

Odette-Renée SAVIOZ

A, rapport de la commission de gestion. Je passe la parole à M. Laurent DUCRY, rapporteur de la commission.

Laurent DUCRY

Madame la Présidente, chers-ères collègues.

Introduction

La Cogest a analysé les comptes 2014 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les CM, les chefs de service et par MM. François GENOUD et Jérôme CRETOL. Nous adressons nos remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des services techniques de la Ville de Sierre pour leur disponibilité et leur engagement de qualité. Fidag conclut que les comptes annuels 2014 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales. L'organe de révision recommande au CG d'approuver les comptes annuels tels que présentés.

Comptes de fonctionnement

Alors que le budget 2014 prévoyait un excédent de dépenses d'environ 5 millions, les comptes 2014 bouclent avec un déficit (mot « bénéfice » au lieu de « déficit » lu en séance par erreur) d'environ CHF 333'000.-. Ce résultat meilleur (ou plutôt « moins mauvais ») que prévu est essentiellement dû à des recettes fiscales supérieures de 4.4 millions aux prévisions. La Cogest rappelle que, contrairement à 2013 et 2014 où les recettes fiscales avaient été budgétisées de manière prudente, celles de 2015 ont été revues à la hausse et sont au niveau des recettes fiscales effectives de 2014. Etant donné un possible ralentissement de la construction après 15 ans d'expansion, ainsi qu'un probable ralentissement de l'activité industrielle et touristique suite à la fin du taux plancher, la Cogest ne s'attend pas à une nouvelle bonne surprise pour l'exercice en cours. Après une progression de 3.3 millions de 2012 à 2013, les charges de fonctionnement ont baissé de 1.8 millions en 2014. Elles sont en outre d'environ 1 million inférieures au budget. Cela est réjouissant, même si l'accalmie pourrait être de courte durée puisque nous avons approuvé une hausse d'environ 3 millions des charges de fonctionnement dans le budget 2015.

Comptes d'investissement

Le taux de réalisation des investissements nets par rapport au budget s'est établi à 83 %. La Cogest se réjouit de l'ouverture de la piscine de Géronde, de l'avancement des travaux à Daval ainsi que des autres travaux réalisés. La marge d'autofinancement se monte à 11.4 millions, ce qui représente un taux de couverture des investissements nets de 66 % contre 77 % en 2013.

Remarque

La Cogest demande qu'à l'avenir les crédits supplémentaires soient octroyés dans le strict respect de l'ordonnance sur la gestion financière des Communes et que les amendements validés par le CG soient respectés.

Décision

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au CG l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2014 de la Ville de Sierre datés du 2 avril 2015. Pour la commission de gestion, la présidente Sabine REY et le rapporteur moi-même.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. DUCRY.

b. Entrée en matière

Odette-Renée SAVIOZ
Point b, entrée en matière. Je passe la parole à Monsieur le Président.

François GENOUD

Bonsoir Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente du CG, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, chers amis membres du CG et chers collègues du CM, Mesdames et Messieurs dans le public, soyez les bienvenus, salués comme il se doit, en particulier Mme REY qui représente l'organe de contrôle de la Fidag. Sur le rapport de la commission de gestion à propos des comptes de l'exercice 2014, nous n'avons pas de remarque importante à formuler, si ce n'est sur un seul point et pour cela, puisqu'il s'agit d'un point concernant le dicastère de la culture et à propos des Halles, je cède le micro à Monsieur le Vice-Président et responsable du dicastère de la culture, Olivier SALAMIN.

Olivier SALAMIN

Merci. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, chers collègues. « *La culture... ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de la nature.* » André Malraux. Le service de la culture se bat beaucoup pour le Théâtre Les Halles (TLH) comme entité culturelle et le CG – par sa commission de gestion - beaucoup afin que sa gestion financière soit toujours plus efficiente. Le service de la culture sait que le travail du TLH n'est pas facile, mais il estime néanmoins qu'il est très bien géré. La Cogest ne dit d'ailleurs pas qu'elle veut en finir avec le TLH dans l'offre culturelle sierroise. Elle tend en ceci à rejoindre la position des chambres fédérales sur la nécessité d'apporter d'importants soutiens financiers afin de conserver et de diversifier l'offre culturelle. Les charges du TLH sont stables ; ses recettes ont certes baissé, mais essentiellement en raison de subventions acquises plus facilement au lancement du théâtre que durant sa phase de pérennisation. La baisse concernant la billetterie est modique. Elle est regrettable en termes d'image, mais elle est étroitement corrélée au nombre de spectacles qui peuvent être achetés et programmés, ainsi qu'aux jauges des salles choisies. La difficulté de maintenir un taux de subventionnement élevé est – il est vrai - plus délicate, d'autant que la Municipalité voudrait une aide plus active de la part du Canton pour le secteur de la création. Ceci dit, alors que nous pourrions nous rassembler derrière une autre citation, "*la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert*", nous butons mutuellement sur cette dernière citation de Malraux "*le pouvoir doit se définir par la possibilité d'en abuser.*" Plusieurs CG estiment sans doute que leur décision n'a pas été respectée dans le cadre de l'octroi d'un crédit supplémentaire équivalent à l'amendement de la rubrique matériel/mobilier. La Cogest estime, à raison, que le TLH ne devrait pas disposer de moyens illimités et inconditionnels, mais ces derniers n'ont jamais été aussi cadrés et contenus. Le crédit supplémentaire, je vous l'assure, répondait à une urgence. Non seulement, il répondait au critère de l'urgence, mais aussi à celui de l'imprévisibilité, tant la décision du CG d'amender ce poste à la suite de nos explications ne pouvait être anticipée. Sans crédit supplémentaire, nous n'étions plus en mesure de couvrir les frais de fonctionnement du théâtre. L'esprit de l'amendement du CG était-il de fermer le TLH ? Ou pouvez-vous nous accorder votre confiance sur le fait que nous avons essayé de respecter l'esprit de cet amendement qui voulait, à mon sens, que des efforts soient toujours plus soutenus pour gérer au mieux l'argent public dans le cadre des missions imparties au TLH ? Au final, nous sommes restés au plus près de l'équipement nécessaire ; nous avons remplacé du matériel défectueux et acheté une auto-laveuse pour rationaliser le travail de maintenance afin de compenser les heures supplémentaires liées à l'entretien de l'établissement. Rappelons que le renouvellement du parc technique est particulièrement important parce que nous prêtons ce matériel aux sociétés locales. Evidemment, c'est le travail sur les prochains budgets qui mettra tout le monde d'accord mais, pour y parvenir, voici encore quelques précisions concernant les

éléments du rapport de la Cogest. D'abord, ce n'est pas uniquement Sierre qui veut faire du TLH un centre de création valaisan des arts de la scène, il s'agit d'un créneau audacieux et novateur qui nous permet de trouver une place dans le modèle choisi et défini par le Canton. La politique culturelle cantonale veut réfléchir le Valais comme une grande ville. Renoncer aujourd'hui aux subventions de Théâtre Pro, c'est quitter le modèle cantonal, au risque de ne perdre définitivement notre situation dans le secteur théâtral. La Cogest estime-t-elle vraiment que nos budgets sont fantaisistes ou que la Municipalité a sous-estimé les charges du chantier qui est encore ouvert ? Nos budgets ne sont pas fantaisistes. Vous savez les efforts qui sont consentis et le suivi que cela exige : nous estimons par exemple que la recette de billetterie escomptée peut et doit être atteinte. La Cogest pense-t-elle vraiment que nous n'entendons pas ses recommandations et plus largement celles du CG ? Une première mesure immédiate verra l'augmentation du prix des billets d'entrée dès la rentrée 2015. Le tarif des billets passera ainsi de CHF 21.– à CHF 26.– / de CHF 11.– à CHF 16.– en tarif réduit / CHF 13.– pour les jeunes. Dès septembre prochain, une nouvelle formule « Les amis du TLH » sera mise sur pied avec les prix suivants : plein tarif CHF 101.– / tarif réduit CHF 71.– / tarif jeune CHF 21.– qui donneront la possibilité d'acheter des billets dégriffés à CHF 19.– / CHF 13.– et CHF 10.–. Enfin, s'il faut rappeler tout le travail de l'association l'Atout pour lancer le vaste projet des Halles, il faut remarquer et valoriser aujourd'hui l'équilibre qui a été trouvé dans le cadre des locations du TLH. Certains avancent que les montants de location sont élevés, mais nos comparaisons montrent qu'hormis les quelques Municipalités qui ont les moyens de mettre à disposition gratuitement leurs infrastructures, le TLH propose un excellent rapport qualité/prix à nos sociétés. Et d'autres mesures seront encore mises en place par la direction du théâtre. Elles vous seront communiquées dans le cadre de l'élaboration du prochain budget pour lequel j'espère, sincèrement, qu'elle sera présidée de part et d'autre par un esprit constructif, rigoureux et créatif. Je vous remercie.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. SALAMIN. Y a-t-il d'autres interventions ? Mme REY.

Sabine REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG. Le regard sévère qu'a porté la Cogest sur le TLH dans son rapport sur les comptes 2014 n'est que le dernier épisode en date d'une saga qui dure depuis au moins 17 ans et qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive. Je vous propose donc un rapide voyage dans le temps, qui rappellera que notre commission n'a pas l'apanage des critiques à l'égard du Théâtre Les Halles en particulier et de la politique culturelle adoptée par la Ville de Sierre en général. Je commencerai ce périple par une halte dans cette même salle en date du 27 mai 1998. Ce soir-là, les CG étaient appelés à se prononcer sur un crédit d'engagement de 2.8 millions pour l'achat et la rénovation des halles Berclaz-Métraiiller. Lors de l'entrée en matière, Christian NANCHEN a fait remarquer que la législature en cours était la troisième à entendre parler de ce projet et il a tenu ces propos, ô combien prémonitoires : « *Les législatures passent et les Halles demeurent.* ». A l'époque, le projet a été louangé par les trois formations politiques. Le groupe radical était convaincu de la nécessité d'une salle de spectacles à Sierre et estimait que les Halles étaient un projet réaliste à moyen, voire à long terme, en adéquation avec les capacités financières de la Ville. Le groupe PDC saluait cet investissement utile et bienvenu pour la vie culturelle sierroise. Quant au groupe socialiste, il estimait que la réalisation de ce projet pour le coût annoncé était une bonne affaire et que cette salle répondait au besoin exprimé par les associations culturelles du cru. Il s'est tout de même trouvé une brebis égarée démocrate-chrétienne pour s'inquiéter de la bassesse du crédit, susceptible d'impacter négativement sur la qualité du matériel acquis. Malgré cette inquiétude que Charles-Albert ANTILLE a su apaiser par des paroles rassurantes, le crédit a été accepté à l'unanimité des membres présents. Autre législature, autre son de cloche. Lors de l'examen du budget 2002, la commission de gestion a fait part de ses inquiétudes quant à la gestion du centre culturel des Halles et s'est étonnée du renforcement de la dotation en faveur de celles-ci. Le 19 décembre 2001, Manfred STUCKY rappelait vertement à la commission qu'en application du principe de la séparation des pouvoirs, il appartenait au CM de fixer les priorités et de déterminer quels étaient les secteurs dans lesquels les dépenses devaient être consenties, dans le cas précis, l'engagement de ressources supplémentaires pour faire tourner les Halles. Dans son rapport sur les comptes 2002, la Cogest saluait le fait que le centre avait finalement été placé sous la surveillance d'un comité de gestion qui devait contrôler le travail du groupe

d'animation et soutenir les démarches engagées dans les recherches de financement privé. Et elle concluait son analyse par cette remarque : « *Si tous les acteurs jouent dès maintenant correctement leur rôle, les Halles rempliront à satisfaction leur mission culturelle sans plus alourdir à l'avenir les charges financières de la Commune qu'il y a lieu de plafonner au niveau atteint cette année.* » Le niveau de l'époque étant de quelque CHF 450'000.–, l'actuel d'environ CHF 810'000.–. Notre commission chante donc la même ritournelle que celle entonnée il y a 14 ans par nos prédécesseurs lors de l'examen du budget 2002 et les maîtres mots de cette chanson sont demeurés les mêmes : gestion efficiente, maîtrise des coûts et recherche de financement externe. L'antagonisme croissant entre la Municipalité qui estime qu'il faut toujours plus de moyens financiers pour ce théâtre et un nombre certain de CG qui demandent un maintien des coûts à un niveau acceptable ne date donc pas d'hier. Vu l'évolution de l'excédent de charges, malgré les maigres amendements du CG, il est clair que l'exécutif est toujours sorti vainqueur de ce bras de fer, arrangeant au besoin la loi et contournant une décision démocratiquement prise par le législatif, comme il l'a fait l'an passé. A l'examen du détail du compte mobilier/matériel/équipement de l'année 2014, il est apparu que notre commission était allée trop loin dans l'amendement proposé, privant théoriquement les Halles des ressources financières nécessaires à l'acquisition du petit matériel de roulement. Ce mea culpa n'engage évidemment que moi. La demande d'un crédit supplémentaire était donc justifiée à mes yeux, mais pas pour la totalité du montant amendé. Et c'est bien là que le bât blesse, car la Municipalité a fait passer pour des dépenses urgentes des acquisitions qui ne l'étaient pas et qui avaient été refusées en pleine connaissance de cause par notre commission. Autre problématique récurrente liée aux Halles, celle de l'utilisation du centre par les sociétés locales. C'est, semble-t-il, en 2002 que sont apparues sur la scène politique les premières interrogations à ce sujet, suivies de bien d'autres, pour les unes anecdotiques et pour les autres plus fondamentales. Les thèmes de la gestion du bar et des tensions entre sociétés locales et troupes professionnelles quant au planning d'utilisation de cette salle ont été largement débattus. Selon la direction actuelle des Halles, ces problèmes seraient résolus, mais peut-être faudrait-il entendre les sociétés locales à ce sujet. Et peut-être faudrait-il aussi mettre en parallèle quelques chiffres : le nombre de spectateurs venus assister aux spectacles annuels des sociétés locales et le nombre de spectateurs venus assister aux représentations des troupes professionnelles. Et dans la foulée, clarifier le mode de comptage des élèves qui sont censés avoir transité par le théâtre. Je vous épargnerai les moult rebondissements de la dissolution du comité des Halles, ainsi que tous les sursauts liés à l'Atout qui ont occupé les CG de 2004 à 2010, pour passer directement au plat de résistance, celui qui est le véritable enjeu des discussions autour du TLH : l'orientation de la politique culturelle de notre Ville et ses ambitions d'excellence affichées. La politique culturelle actuelle n'est pas une nouveauté : elle n'est que le prolongement de décisions qui ont été arrêtées en 2006 par le CM. Lors du plénum de décembre 2008, Christian NANCHEN expliquait d'ailleurs la démarche de la Municipalité, à savoir profiler Sierre comme ville de culture, délibérément orientée vers l'art contemporain, les arts vivants, de manière à démarquer Sierre des autres villes du canton. Pour revenir au cas particulier du TLH, il faut admettre que les créations qui y passent actuellement et qui correspondent à la ligne directrice définie par la Commune ne sont pas accessibles de par leur nature au plus grand nombre de personnes. La comparaison de la Municipalité avec les matchs du HC Sierre était pour le moins malheureuse, car le ratio charges/nombre de spectateurs ne plaide pas en faveur des Halles. Cela ne pose pas de problème à la Municipalité, mais cela en est un pour une partie des CG. Alors, quid de l'avenir ? Va-t-on continuer à tourner en rond durant les 17 prochaines années ou une réflexion qui mettra tout le monde d'accord (on peut rêver) aura-t-elle lieu dans un futur proche ? L'avenir nous le dira... Je conclurai en disant que j'ai bien entendu le message d'Olivier SALAMIN et que je prends note qu'il fait un pas envers les CG en augmentant les tarifs des Halles. Je vous remercie de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme REY. D'autres interventions ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Moi j'aimerais juste parler de gestion puisqu'on parle de bonne gestion des Halles. En préparant ce plénum, une question avait été posée dans le cadre de notre groupe concernant les fonds de Théâtre Pro qui étaient au budget pour un montant de CHF 120'000.–, qui se sont retrouvés au niveau des comptes à 0 franc et une esquisse était que Théâtre Pro versait maintenant directement aux compagnies qui faisaient de la création ces CHF 120'000.–, ce qui aurait dû

être une diminution en regard des dépenses dans le poste « création », ce qui n'a pas été le cas, puisqu'on parle de CHF 230'000.— de budget pour les créations et CHF 231'922.— dans les comptes. Donc, en définitive, il y a d'un côté un budget « supp. » de quelque CHF 20'000.— et quelques francs et, de l'autre côté, un manque de CHF 120'000.— dans les recettes qui sont clairement définies, à moins que je ne sache pas bien lire. Ce qui me dérange beaucoup... et puis, en définitive, on a voté quand même une enveloppe de CHF 150'000.— je crois pour les recettes 2015 déjà, sans savoir ce qu'il y allait avoir, mais s'il n'y a plus les recettes de Théâtre Pro, on va se retrouver également dans la même chose. En conclusion, vous parlez, Monsieur le CM, que si nous ne restons pas dans ce créneau, nous n'aurons plus de subvention de Théâtre Pro - c'est ce que vous venez de dire - : on ne les a déjà plus. A l'époque M. NANCHEN parlait d'un Kunstmuseum, pour ceux qui ont connu ça, avec les halles Usego, c'était à la fois rigolo et c'était surtout inquiétant. Je ne veux pas critiquer la culture en elle-même qui est faite aux Halles, chacun est un amateur de culture ou pas. Quelque chose me dérange fortement, c'est le non-respect d'une majorité des représentants des citoyens lors de la votation du budget qui a été faite et elle amène dès lors la question suivante, peut-être brutale, à quoi sert encore le CG si son avis n'est pas suivi ou s'il est détourné ou tout simplement pas respecté ?

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, comme nous sommes sur la discussion relative à l'entrée en matière de ce budget... de ces comptes, je recentre un peu la discussion sur le vif du sujet ; le groupe radical a bien évidemment discuté longuement du sujet des Halles, c'était presque la discussion principale de notre soirée de préparation, c'est pour dire si les autres points des comptes n'étaient pas discutés et s'il n'y avait rien à dire sur ces points-là, finalement, c'est que les comptes étaient bons. Nous suivons bien évidemment toutes les conclusions, toutes les remarques qui ont été formulées par la Cogest en son excellent travail. Nous relevons le bon taux de réalisation des investissements pour cette année, 83 % - rappelons-nous certaines années le taux de réalisation atteignait à peine les 60 % - et sur ces considérants le groupe radical invite le plénum à entrer en matière sur la question des comptes et à les approuver lors de la discussion finale.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG. Le groupe démocrate-chrétien tient effectivement à rappeler qu'on est dans l'entrée en matière, quoi que le discours qui s'est tenu tout à l'heure nous a donné un petit peu... nous a vraiment intéressés, on y reviendra tout à l'heure. Je profite de l'occasion... le groupe profite de l'occasion pour remercier le travail de la Cogest, c'est vrai que ce n'est pas toujours évident, ce n'est pas toujours forcément reconnu, surtout quand il y a des amendements qui sont programmés pour les budgets. Les comptes sont bien mieux que budgétisés. On se pose toujours la question de la manière de budgétiser une rubrique comptable. Donc on voit qu'on avait budgétisé CHF 5'000'000.— d'excédent de charges et qu'on arrive à CHF 330'000.— d'excédent de charges ; on peut s'en réjouir effectivement et puis on se pose aussi la question de dire il y a un certain nombre de paramètres qu'on n'est pas en mesure de maîtriser à l'élaboration du budget. On a eu des retours intéressants sur les impôts. Par contre, il y a un gros problème... pas un gros problème, un gros sujet récurrent, on parlait tout à l'heure du travail des différentes commissions de gestion depuis quelques législatures, on voyait arriver, tout le monde a vu arriver ce problème du retour sur les aménagements de production ; si, en 2012, on avait encore CHF 9'000'000.— de retour d'aménagements de production, l'année passée on n'était plus qu'à CHF 2'850'000.— ; dans le budget 2016, il faudra certainement compter avec plus un revenu, mais une charge de plus d'un million par rapport à ces retours d'aménagement de production selon information de SIESA. Alors, Mesdames et Messieurs, à l'heure où les budgets 2016 se finalisent, il faut continuer à suivre les lignes de priorisation claires et précises et dans des projets importants, nécessaires, capitaux, mais à la mesure de nos moyens ; pas de projet, ou plus de projet dispendieux, on y reviendra tout à l'heure. A l'instar de la commission de gestion, notre groupe exige également

plus de rigueur lors de l'octroi des crédits supplémentaires ; on en a parlé tout à l'heure, les caractères d'urgence, les caractères d'imprévisibilité, je me réjouis d'entendre M. Olivier SALAMIN qui nous confirme que les décisions du plénum sont imprévisibles. Heureusement. Enfin, le groupe DC demande également que les budgets soient un peu plus en adéquation avec les vraies réalités, quoi que ce n'est pas toujours facile, on l'a dit tout à l'heure ; compte tenu de ces différentes remarques, notre groupe propose l'entrée en matière et puis l'acceptation du budget... heu des comptes, excusez-moi.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? Mme Romaine EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues. L'AdG, dans un premier temps... c'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance des comptes 2014 et de son déficit bien moindre que prévu. Puis après un temps de réflexion, nous nous sommes posé la question si cette augmentation de recettes fiscales était prévisible. Si oui, pourquoi avoir prévu un si grand déficit lors budget ? Est-ce une stratégie politique ou simplement le souci de la Municipalité d'être prudente, vu le nombre d'investissements actuels et à venir pour notre Commune. N'étant pas devin, je laisse la question en suspens et à chacun son opinion. Mais trêve de discussion, l'AdG entre en matière sur les comptes 2014 et les accepte à l'unanimité.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres intervenants ? Alors je prie les CG d'exprimer clairement leur vote, afin de permettre aux scrutatrices et scrutateurs de bien comptabiliser les voix. C'est nommément que je vous demanderai les résultats en commençant par ma droite, puis vers ma gauche. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Donc **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**. Je vous remercie.

c. Lecture des comptes, discussion de détail

Odette-Renée SAVIOZ

Point c, lecture des comptes discussion de détail. Je vous prie de bien vouloir prendre le fascicule des comptes 2014. Nous allons procéder, comme à l'accoutumée, à la lecture des comptes, chapitre par chapitre, en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment du chapitre concerné. Je vous remercie, nous commençons. Bilan au 31.12.2014, pages 9 à 19 : des interventions ? Non. Charges et revenus du compte de fonctionnement, comptes 10, administration générale, pages 20 à 24, des interventions ? Comptes 20, sécurité publique, pages 25 à 30, y a-t-il des questions ? Comptes 30, enseignement et formation, pages 31 à 35, des questions ? Comptes 40, affaires culturelles, sports et culte, pages 36 à 42, des interventions ? Comptes 50, actions sociales et médico-sociales, pages 43 à 44, des interventions ? Comptes 60, service de l'eau et de l'énergie, pages 45 à 47, y a-t-il des questions ? Comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, pages 48 à 56, des interventions ? Comptes 90, finances et impôts, pages 57 à 59, des interventions ? Dépenses et recettes du compte d'investissement, pages 60 à 70, des questions ? Si ce n'est pas le cas, la lecture détaillée des comptes est terminée. (*Rires*). Pardon, pardon, excusez-moi.

d. Discussion finale

Odette-Renée SAVIOZ

Nous allons passer au point d, discussion finale. Les débats sont ouverts. Quelqu'un désire intervenir ?

e. **Votation finale sur les comptes 2014**

Odette-Renée SAVIOZ

On passe au point e, votation sur les comptes 2014. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent les comptes 2014 sont priés de lever la main. **Les comptes de la Ville de Sierre sont acceptés à l'unanimité.** Je vous remercie. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Merci beaucoup. Nous remercions le CG pour la confiance générale témoignée en acceptant à l'unanimité les comptes de l'exercice 2014. Nous avons pris bonne note de toutes les remarques qui ont été faites, nous en tiendrons compte à l'avenir. Nous remercions aussi la commission de gestion pour son travail et pour la perspicacité de ses remarques. Merci Mesdames et Messieurs.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Monsieur le Président.

4. **OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE GRANGES, LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE UAPE ET L'EXTENSION DE L'ABRI PCI**

Odette-Renée SAVIOZ

Nous allons passer au point 4, octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCI.

a. **Rapport de la commission de gestion**

Odette-Renée SAVIOZ

Point a, rapport de la commission de gestion. Je passe la parole à M. Laurent DUCRY, rapporteur de la commission.

Laurent DUCRY

La Cogest a analysé le crédit d'engagement de CHF 11'905'000.– demandé pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCI. Pour ce faire, elle a étudié les documents transmis, a assisté à la séance d'information du CM au CG et a adressé des questions complémentaires à la Municipalité. En outre, la présidente de la Cogest a pris part à une visite guidée de l'école de Granges organisée à la demande de la commission d'édilité et d'urbanisme. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement pour leur disponibilité et leur amabilité Mme Laetitia MASSY, ainsi que MM. Eddy BENEY, Jean-Henri ZAMBAZ, Jacques ZUFFEREY et Patrick CALOZ, respectivement CM, architecte de ville, directeur des écoles et responsable des bâtiments communaux. La Cogest estime que la clause du besoin est avérée pour cette réalisation multiple, vu la croissance du nombre d'enfants à scolariser, la vétusté de la salle de gym, les besoins accrus en matière d'accueil en crèche UAPE et le manque de places protégées en abri PCI. A ce jour, CHF 134'000.– ont été dépensés pour le concours d'architecture. La Cogest rappelle qu'en plus du crédit d'engagement, les dépenses suivantes sont prévues :

- CHF 40'000.– pour le déplacement de l'entrée de l'abri vers l'ouest,
- CHF 100'000.– pour le concours et la réalisation de l'œuvre artistique,
- CHF 300'000.– pour la rénovation de l'enveloppe de l'ancienne école.

Même si le crédit d'engagement nécessitera d'avoir recours à un important emprunt, l'investissement demeure supportable. Les charges induites par cet investissement alourdiront les comptes de fonctionnement de la Ville. Dans ce contexte, la Cogest demande d'échelonner les futurs investissements de manière à maintenir la dette nette par habitant à un niveau faible et les charges de fonctionnement à un niveau supportable. La Cogest exprime une réserve quant à la dépense projetée de CHF 100'000.– pour le concours et l'œuvre artistique et demande, le cas échéant, d'y renoncer. En conclusion, la commission de gestion recommande au CG :

- d'entrer en matière,
- d'accepter le crédit d'engagement de CHF 11'905'000.– pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense,
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Pour la commission de gestion, la présidente Sabine REY et le rapporteur moi-même.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. DUCRY.

b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme

Odette-Renée SAVIOZ

B, rapport de la commission édilité et urbanisme. Je passe la parole à M. Gilles SALAMIN.
Merci.

Gilles SALAMIN

Conclusions de la commission, la commission retient que le projet, du point de vue de l'édilité et de l'urbanisme, est convaincant. Les membres de la commission remercient chaleureusement Monsieur le CM Eddy BENEY, les chefs de service MM. Jean-Henri ZAMBAZ et Jacques ZUFFEREY ainsi que M. Patrick CALOZ pour leur disponibilité. Leurs réponses ainsi que leur présence lors de la visite des lieux ont permis de lever tout doute quant à la pertinence du projet. La commission apprécie que les différents utilisateurs du futur complexe (direction des écoles, pompiers, PCi) aient été intégrés comme partenaires lors de l'élaboration du projet ; ainsi ils nous ont présenté un projet global, réfléchi et abouti, que la population de Granges attendait depuis longtemps. Au vu des arguments de ce rapport et après avoir pris connaissance du message du CM ainsi que des documents du projet, la commission vous propose d'approuver l'entrée en matière. A l'unanimité de ses membres, la commission donne un préavis favorable et vous propose :

- d'accepter le crédit d'engagement de CHF 11'905'000.– (CHF 12'205'000.– moins CHF 300'000.– relatifs à l'abri public) pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 al. 1 lettre c de la loi sur les Communes du 5.02.2004,
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'art. 17. alinéa 1 lettre e de la loi sur les Communes.

Lu et approuvé par la commission édilité et urbanisme, le 13 mai 2015. Le président Raphaël GARCIA-VOGEL et moi-même.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. SALAMIN.

c. Rapport de la commission du développement durable

Odette-Renée SAVIOZ

Point c, rapport de la commission du développement durable. Mme Laura SALAMIN, je vous prie de bien vouloir venir lire les conclusions.

Laura SALAMIN

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers CM, chers collègues. Voici les conclusions de la commission du développement durable (CDD). Suite au mandat qui lui a été confié par le bureau du CG et suite au message du CM d'avril 2015, la commission du développement durable a examiné cette demande et a délibéré sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi. La mise en commun des réflexions de chacun de ses membres a

permis à la commission d'aboutir à un résultat unanime. La CDD se réjouit que les problèmes de l'école de Granges soient enfin devenus une priorité de la Commune de Sierre. Longtemps ce bâtiment, datant des années 50, n'a fait l'objet d'aucun investissement et donc tout est à refaire. La CDD relève, avec regrets, qu'il ne s'agit que d'une rénovation et non pas de la construction d'un nouveau complexe scolaire. De plus, elle s'étonne tout de même du manque d'ambition du projet pour un village qui ne cesse de s'agrandir. Entre 2009 et 2015, la population est passée de 1'048 habitants à 1'684 habitants. Granges fait ainsi face à une croissance démographique et est devenu un village de plus en plus attrayant. L'école doit ainsi suivre ce mouvement. La CCD observe qu'en cas de développement démographique, il ne sera plus possible d'agrandir le complexe scolaire actuel, du fait de son implantation sur un site exigu. La CDD trouve cette situation regrettable. Au vu de l'urgence de la situation, de la vétusté et de l'insalubrité du complexe scolaire, la CDD se voit obligée de recommander l'acceptation de l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi. Ainsi lu et approuvé par l'ensemble de la commission le 16 mai 2015. Le président Robert METRAILLER, le rapporteur moi-même.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci Mme SALAMIN.

d. Entrée en matière

Odette-Renée SAVIOZ
Nous allons passer au point d, entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? Mme REY.

Sabine REY

La commission de gestion a pris connaissance du rapport qui a été rédigé par le service de l'édilité et de l'urbanisme dans le cadre de ce crédit d'engagement. La première lecture de ce message a suscité bien des interrogations, car il semblait qu'avec ce projet, l'école de Granges n'allait pas gagner des classes supplémentaires, mais qu'au contraire, elle allait en perdre une, entraînant de fait une concentration plus importante encore des élèves dans les classes restantes. Cette impression était confortée par une remarque figurant en page 8 du message, remarque que je lis ici : « *Au niveau du personnel enseignant, la structure reste identique puisque le site ne recevra pas plus d'élèves* ». La visite du centre scolaire organisée à la demande de la commission de l'édilité et de l'urbanisme a permis de clarifier le programme des locaux et de lever les incertitudes quant au nombre de classes prévues. De plus, la commission de gestion a eu confirmation écrite que la remarque mentionnée précédemment était incorrecte, ce projet - avec la construction de classes supplémentaires - ayant clairement comme but de répondre à l'augmentation de la population dans le périmètre du village. La Cogest relève également que le rapport ne mentionne pas tous les frais d'exploitation actuels. Bien qu'elle les ait réclamés à plusieurs reprises, la commission de gestion n'a jamais reçu ces chiffres en retour. Ces derniers n'auraient pas influé sur nos conclusions, mais auraient permis de dresser le comparatif habituel des charges « avant »/« après ». La commission demande donc que le plus grand soin soit apporté à la rédaction, ainsi qu'à la relecture des messages du CM au CG, un message mal ficelé, avec des chiffres maladroitement présentés, étant particulièrement contre-productif et générateur d'erreurs, de même que de perte de temps. Sans autre forme de transition, j'aborderai la question de l'évolution du coût total du projet, tel que présenté par notre commission dans son rapport, à savoir CHF 12'445'000.-. Le crédit d'engagement sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer est de CHF 11'905'000.-. Les devis remis en relation avec ce crédit couvrent les travaux préparatoires, les fouilles, le gros œuvre, les installations électriques, les chauffages, ventilations, conditionnements d'air, les installations sanitaires des nouveaux bâtiments, les installations de transport, les aménagements intérieurs et extérieurs, les honoraires, les frais secondaires, ainsi que l'ameublement et la décoration des salles de gym et des classes. Bien que le descriptif du devis général établi le 26 janvier 2015 par dv&architectes associés précise que la partie existante du centre scolaire située au nord-est du site restera telle qu'elle est, des améliorations y seront quand même apportées, dans un deuxième temps, une fois les travaux visés par le présent crédit d'engagement achevés. Je fais là référence à l'assainissement des sanitaires du rez supérieur, mais surtout à la rénovation de l'enveloppe extérieure de ce corps de bâtiment, devisée à CHF 300'000.-. Voilà pourquoi cette somme a été rajoutée par la Cogest au crédit d'engagement, qui ne prévoit pas ces travaux, afin

d'évaluer le coût total des transformations envisagées sur le site scolaire de Granges dans les années à venir. Toujours dans cette optique, la commission de gestion a cherché à savoir si d'autres travaux allaient être réalisés au niveau de l'ancien bâtiment et réponse lui a été faite qu'un montant de CHF 40'000.– était prévu pour le déplacement de l'entrée de l'abri vers l'ouest. La commission - n'ayant pas retrouvé mention de ce déplacement dans le message, ni dans les devis - en a conclu, peut-être à tort, que cette somme ne figurait pas dans le crédit d'engagement. Ce point pourra être éclairci par la Municipalité dans la suite des débats. La Cogest est également partie du principe que les CHF100'000.– qui seront consacrés à l'achat de tables, chaises, lits, matelas, armoires, linges, draps, etc., pour la crèche UAPE n'étaient pas inclus dans les 12 millions du crédit d'engagement et ce, pour deux raisons. La première étant que la rubrique « ameublement et décoration » du devis général du 20 janvier 2015 fait état de l'achat d'équipements divers en relation avec la salle de gym et l'école, mais n'évoque pas la crèche UAPE. La deuxième étant que le message consacre un paragraphe à l'achat de mobilier pour la crèche UAPE, alors qu'aucune mention n'est faite pour l'équipement de l'école et de la salle de gym. Enfin, puisqu'il faut bien balayer devant sa porte avant de faire grief aux autres, force est d'admettre qu'une double erreur s'est glissée dans le rapport de notre commission, ce qui doit inciter tous les « cogesteurs », pour reprendre une expression inventée par notre rapporteur, à une relecture collective encore plus attentive des documents de travail remis et de nos propres rapports, ainsi qu'à des recherches plus poussées quant aux dispositions légales auxquelles ne peut échapper la Municipalité. En effet, la loi sur la promotion de la culture impose que les budgets de construction ou de rénovation importante de bâtiments de l'État comprennent un montant réservé à l'animation artistique. Il en va de même pour la construction ou la rénovation des bâtiments communaux. Nous ne pouvons donc pas demander à la Municipalité de renoncer à cette œuvre d'art, car celle-ci relève de la figure imposée. Je reformulerai donc la demande de la commission en tenant compte du règlement d'application de cette loi qui stipule que dans le cadre de la construction ou de la rénovation d'un bâtiment communal affecté à l'usage public et subventionné par l'État, les dépenses relatives à l'animation artistique sont subventionnées dans la mesure où la somme réservée pour l'animation artistique se situe entre 0.5 et 2 % du coût total subventionné. En l'occurrence, comme le total général du montant pris en compte pour le subventionnement de l'école est de CHF 4'572'600.–, l'œuvre d'art pourrait coûter entre CHF 23'000.– et CHF 91'000.–. Avec un montant budgété annoncé variant entre CHF 73'600.– et CHF 80'000.– selon les diverses sources écrites, la Municipalité a opté pour un pourcentage moyen de 1.7 %. Au nom des membres de la Cogest qui avaient proposé de renoncer à cette dépense, je demande donc de ramener celle-ci au niveau le plus bas, soit une vingtaine de milliers de francs, et de limiter au maximum les frais de sélection de cette œuvre, le concours étant une possibilité, mais non une obligation. Des principes d'économie doivent prévaloir, à l'heure où les finances communales sont déficitaires. J'ai parlé tout à l'heure d'une double erreur, car les montants annoncés pour le concours et l'œuvre d'art figurent bel et bien dans le devis général, plus précisément dans les rubriques frais annexes et ameublement/décoration, contrairement à ce qui est écrit dans notre rapport. Je vous remercie de votre attention et je vous recommande l'entrée en matière ainsi que l'acceptation de ce crédit d'engagement.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme REY. D'autres intervenants ? Si tel n'est pas le cas, je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour voter l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Les CG qui s'abstiennent. **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

e. **Discussion générale**

Odette-Renée SAVIOZ

Point e, discussion générale, les débats sont ouverts. Y a-t-il des intervenants ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Notre groupe a rencontré à Granges lors d'une de ses séances de préparation le comité de la Saint-Etienne concernant notamment ce crédit d'engagement. La population de Granges attend ce projet depuis de nombreuses années. En effet, suite à l'importante évolution démographique du village de Granges ces dernières années et de l'état de vétusté de ces infrastructures, il est

primordial et urgent de pouvoir doter le village de Granges de locaux scolaires adaptés à la demande. Une nouvelle salle de gym sera construite qui pourra également être mise à disposition des sociétés locales. Enfin, une crèche et une UAPE ainsi que de nouveaux abris PC et local de pompiers seront intégrés à ce projet. Si notre groupe a été partagé sur la capacité de ce centre à absorber les effectifs prévisionnels, la lecture des différents rapports de commission nous ont apporté les réponses escomptées. Si vous le voulez bien, revenons sur ce crédit d'engagement. Notre groupe estime que :

- La clause du besoin est clairement établie.
- Le maintien de ce centre scolaire au centre du village est judicieux et contribue à dynamiser le centre du village.
- Les possibilités d'extension ont été étudiées et permettent d'absorber une évolution démographique à l'horizon 10 ans.
- La limitation à 20 km/h proposée par la commission édilité pour l'accès par le chemin du coin nous paraît intéressante.
- Et la nouvelle salle de gym sera également mise à disposition des sociétés locales et équipée pour cette fonction.

Dans ce cas de figure, notre groupe soutiendra, unanimement, ce projet de cette nouvelle construction de Granges. Cependant, notre groupe s'est posé la question et suite aux quelques remarques et observations qui ont été faites par la présidente de la commission de gestion, à savoir que l'Etat oblige de faire une œuvre d'art à l'entrée de cette école et que ce montant doit se situer entre 0.5 et 2 % du montant total subventionné, notre groupe propose de faire une œuvre d'art qui soit aussi à la dimension de l'état de nos finances et pour cela, nous proposons un amendement de CHF 50'000.—, ça veut dire qu'il restera pour cette œuvre d'art un montant de CHF 23'000.— à CHF 30'000.—. Voilà, merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Madame la Présidente, Monsieur le Président, chers collègues. Après avoir pris connaissance des différents rapports des commissions permanentes, l'AdG s'est posé les questions suivantes : le lieu est-il adéquat ? Oui, pour l'AdG une école est un lieu de rencontres et d'échanges, donc le lieu est bien choisi. Est-ce que le nombre de classes est suffisant ? Et bien après avoir écouté le petit mot de la présidente de la Cogest et bien oui. Le coût, alors on sait que toute rénovation est très onéreuse et nous souhaitons seulement qu'il n'y ait pas trop de mauvaises surprises au cours des travaux. Quant à la proposition du groupe PDC par son président, l'Alliance est ouverte à l'amendement.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme EVEQUOZ. M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, le groupe libéral-radical s'est bien évidemment penché également sur la question de l'agrandissement de l'école primaire de Granges. Tout d'abord, nous tenons à remercier le travail des trois commissions qui était effectué sur ce sujet ; c'est toujours intéressant de comparer les avis de ces trois commissions qui analysent le problème sous un angle différent. Nous estimons également que la clause du besoin, ici, est parfaitement justifiée et en ce qui concerne les aspects financiers, les finances de notre Commune autorisent cet investissement. Pour ce qui est de l'œuvre d'art, nous partions du principe que cette dépense est obligatoire, ce qui semblerait ne pas être le cas. Je pense qu'il est très important pour le CG que la Municipalité nous donne son opinion sur l'amendement qui a été proposé, sur sa réalisabilité juridique, technique, financière. Je vous remercie. Est-ce que, peut-être, si la Municipalité s'engage à dépenser le moins possible de ces CHF 100'000.— ou un peu moins des CHF 100'000.— qui étaient prévus, est-ce que ça suffirait, je n'en sais rien. Dans les rapports, nous avons bien également compris qu'il y avait une distinction importante à faire entre le nombre de salles de classes et le nombre de classes, qu'une augmentation de 25 % d'enfants dans le village de Granges ne correspondait pas forcément à une salle de classe supplémentaire, ces élèves étant répartis au sein des différents degrés. Sous l'aspect environnemental, le projet est également satisfaisant pour ce qui est des économies d'énergie ; la salle de gym, l'a relevé mon collègue Steves, est ouverte aux sociétés locales, ce qui est une

très bonne chose. Pour ce qui est des éventuels points négatifs, à savoir le nombre de classes, faut-il vraiment avoir plus de salles de classes dans cette école ? Il faut aussi se rappeler que le Canton n'aurait pas subventionné au-delà du nombre strictement minimum qu'il estimait nécessaire ; donc plus de salles de classes n'aurait pas nécessairement été la solution économiquement la plus avantageuse. Voici pour la position du groupe libéral-radical et je remercie la Municipalité de bien vouloir se prononcer sur l'amendement qui nous est proposé ce soir.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. MATTER. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ
Alors Madame la Présidente, l'Alliance de Gauche demande une suspension de séance pour palabrer sur l'amendement.

Odette-Renée SAVIOZ
Suspension acceptée, trois minutes. Merci.

(Brève interruption de séance).

Odette-Renée SAVIOZ
Nous allons reprendre la séance, s'il vous plaît. Je vous demande un peu de silence. Est-ce que la Municipalité désire parler ? Merci. Je passe la parole à Monsieur le Président.

François GENOUD

Volontiers, Mesdames, Messieurs. Où est l'essentiel dans le cadre d'un projet aussi important que la réfection, le réaménagement d'une école d'un village en plein développement, en pleine expansion ? A notre avis, évidemment, l'essentiel c'est l'école, l'infrastructure utile et qui est ainsi mise à la disposition des enseignants, du personnel enseignant, afin de remplir le rôle de formation auprès des enfants et des futurs enfants qui vont fréquenter ce centre scolaire durant plusieurs décennies ; ça reste l'essentiel et le pourcent culturel qui est prévu par les dispositions légales au milieu de ce crédit d'engagement, comme de tous les crédits d'engagement que vous avez alloués jusqu'à maintenant, appartient aussi à cet objectif de formation, d'éducation des enfants. Ce n'est quand même pas par hasard qu'un jour les dispositions légales.... et c'est le législatif qui l'a fait et non pas les exécutifs, sans doute à l'échelon de la Confédération et du Canton. On choisit de dire oui, il faut aussi un petit pourcent d'une œuvre d'art ou d'une disposition artistique, elle appartiendra aussi à la formation et à l'éducation des enfants. Cela appartient au cadre légal et nous comptons plutôt respecter ces dispositions. Une autre valeur essentielle, à notre sens, est naturellement le respect du budget, respect du crédit d'engagement que vous vous préparez à allouer pour cette école de Granges. C'est essentiel de respecter le budget, ce n'est pas cette petite nuance sur la valeur artistique d'une – excusez-moi le terme – d'une « décoration » qu'on trouvera peut-être à l'entrée du bâtiment qui va bouleverser les valeurs essentielles. Mais si l'amendement proposé devait être adopté par le CG et bien nous nous en accommoderons, avec pragmatisme. Comme nous l'avons fait d'ailleurs, je cite seulement cet exemple pour illustrer la position de la Municipalité, comme nous l'avons fait au bâtiment de l'école de Borzuat à la première étape, qui s'est appelé le bâtiment Rilke où nous avons réussi à poser une œuvre d'art à moindre coût, sans que ça soit même remarqué par les uns et par les autres. Je vous invite à l'occasion à aller revoir ce bâtiment et à observer comment le buste de Rilke, qui est posé à l'entrée, a un impact sur les visiteurs de ce bâtiment, donc sur les enfants et tous ceux qui le fréquentent. Merci de votre attention. Bonne suite de débats.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres intervenants ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Ah je suis obligé de mettre des lunettes... On sait que la rénovation des écoles et de certains bâtiments publics est un chantier qui occupe en tout cas depuis... pour la deuxième législature - et je fais partie de ce CG pour la deuxième législature – on a vu passer beaucoup, beaucoup de crédits d'engagement, d'études, des choses comme ça. Je suis toujours effaré, et je resterai

effaré, des montants qui sont inscrits sous honoraires. Dans ce cas précis de l'école de Granges, dont je ne remets pas en question quoi que ce soit sur ce projet, CHF 1'269'400.– vont au bureau d'architectes... j'aurais voulu être architecte et primé. N'existe-t-il pas un moyen pour qu'on puisse, une fois pour toutes, dans un cadre légal... est-ce que c'est un débat qui doit aller au Canton, un débat qui doit aller je ne sais pas... pour qu'on puisse peut-être une fois pour toutes, travailler sous une forme de forfait dans un cas précis. Merci pour la réponse.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALDELARI. M. BERTHOD.

Yohann BERTHOD

Bonsoir. Oui, j'aimerais rappeler donc la corrélation entre l'art et l'école - et donc la culture - qui me paraît fondamentale. J'ai envie de dire, un peu de manière amusante, que la culture c'est un peu comme le vélo ; donc les enfants qui apprennent à faire du vélo quand ils sont... justement quand on est enfant et qu'on va à vélo à l'école, souvent les adultes continuent à le faire et vont peut-être encore à vélo pour aller au travail. Donc, pour moi, l'art, il y donc ce lien-là aussi, c'est-à-dire qu'être sensibilisé à l'art lorsqu'on est enfant et que déjà on est sensibilisé à l'art, je pense que c'est aussi une grande partie donc de l'enseignement et des valeurs qu'on veut transmettre et qui permettra justement aux profs d'en parler aux élèves et de leur inculquer également le respect, le respect de l'art, de la cour d'école, etc. et de l'importance et du symbole que l'art peut avoir donc dans la vie de tous les jours. Et aussi de rappeler, donc, aussi, qu'à Sierre des œuvres d'art ont été acceptées, je trouverais assez dommage que Granges ne puisse pas avoir cette chance-là ; donc voilà, c'est les points-là que je voulais relever. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. BERTHOD. D'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, le groupe radical n'a pas de consigne à donner sur cette question qui nous est posée. C'est vrai que je lance quelques petites réflexions. Il s'agit d'une économie d'investissement et non pas de fonctionnement, en l'occurrence de CHF 50'000.– sur un budget nettement plus élevé ; donc, de là à dire qu'il s'agit d'une goutte dans l'océan, c'est presque le cas ; par contre, d'un autre côté, il y a des efforts budgétaires à tenir... les deux intérêts se contredisent, sont en antagonisme. On peut s'imaginer une œuvre d'art ludique, sur laquelle les enfants pourront jouer et pas purement décorative que personne ne verra. Beaucoup de questions restent ouvertes, mais je pense qu'il ne faut pas non plus s'enfuir devant les premières sirènes qui viennent hurler à la catastrophe ; ce n'est pas ces CHF 50'000.– qui vont ni sauver les finances communales, ni les faire sombrer. Donc à chacun finalement de décider selon son libre arbitre.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. MATTER. M. ZUFFEREY.

Raymond ZUFFEREY

Madame la Présidente, chers-ères collègues. Il est vrai que les différentes œuvres d'art choisies par les jurys pour embellir nos bâtiments publics et écoles, sont souvent décriées et difficiles à comprendre. Mais chaque établissement public a son œuvre d'art et d'en faire une au rabais pour Granges est un peu discriminatoire. Pourquoi Granges n'aurait pas le droit d'avoir une œuvre d'art digne de ce nom ? Chers collègues, je vous propose de ne pas accepter cet amendement. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. ZUFFEREY. D'autres intervenants ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

J'aimerais juste rappeler une petite chose de l'intervention de tout à l'heure ; on ne demande pas, avec cet amendement, de ne plus faire d'œuvre d'art dans l'école de Granges ; on demande de faire une œuvre d'art qui soit dimensionnée, à la hauteur de notre volonté réelle de vouloir faire des investissements, avec une priorité budgétaire, et puis faire au mieux, c'est tout. On ne vous demande pas de ne plus faire d'œuvre d'art. Et ensuite, honnêtement, une œuvre

d'art, je pense qu'on en a pas mal à Sierre, et puis on parlait tout à l'heure de culture dont les œuvres d'art font partie, je pense que dans ce plénum personne ne peut se plaindre des moyens qui sont alloués de manière générale à la culture. Alors si une fois on vous demande de faire une œuvre d'art, dans une école, qui coûtera un petit peu moins et puis peut-être la différence de prix, elle sera peut-être mise pour d'autres aspects du projet. Donc je vous confirme qu'on maintient cet amendement de CHF 50'000.–.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Je me posais la question si le degré de culture d'art était par rapport au montant qui serait mis ? Savoir si on était cultivé parce que voilà, j'ai fait de la fanfare, mais je ne suis peut-être pas inculte quand même. Non, ce qui m'intéresse surtout de savoir, c'est si dans le cadre d'œuvres d'art pour un établissement, pour un bâtiment public pardon, est-ce que l'Ecole Cantonale d'Art du Valais qui a son siège à Sierre, sera mise à contribution ? Parce que si c'est le cas, c'est donc des étudiants, ils feront une œuvre d'art et qui, enfin, déposeront quelque chose à Sierre qu'on attend depuis longtemps. Personnellement, je l'attends.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions ?

f. Votation finale

Odette-Renée SAVIOZ

La discussion étant close, nous allons passer au point suivante, point f, votation finale. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Excusez-moi, donc d'abord nous allons voter le crédit d'engagement de la Municipalité et ensuite l'amendement... non ? Selon le règlement, oui, on vote d'abord le crédit de la Municipalité et si c'est refusé, on vote... oui. Un instant s'il vous plaît. (*Discussion au sein du bureau du CG*). Alors, nous allons voter en premier... M. CALOZ.

Steves CALOZ

J'aimerais juste, peut-être, repréciser les choses, parce que, sinon, je pense qu'on va tous s'embrouiller. Si on doit voter effectivement le budget de la Municipalité actuellement, pour ceux qui sont d'accord avec l'amendement, il faut refuser le budget de la Municipalité et accepter le deuxième. On est bien d'accord ?

Odette-Renée SAVIOZ

Alors nous allons voter. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts s'il vous plaît. Conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG, les CG qui acceptent le crédit d'engagement de CHF 11'905'000.–, soit CHF 12'205'000.– moins CHF 300'000.– relatifs à l'abri public pour l'agrandissement de l'école primaire de Granges, la construction d'une crèche UAPE et l'extension de l'abri PCi, d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17, alinéa 1, lettre C de la loi sur les Communes du 5 février 2004, d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17, alinéa 1, ceux qui acceptent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. Mme RENGGLI. Ceux qui refusent sont priés de lever la main. Ceux qui s'abstiennent sont priés de lever la main. C'est refus. Alors **le crédit d'engagement, le crédit est refusé par 33 non, 16 oui et 2 abstentions**. Nous allons voter l'amendement maintenant. Mesdames et Messieurs, nous allons voter le crédit d'engagement amendé de CHF 50'000.– tel que proposé par le groupe. Les personnes qui acceptent l'amendement sont priées de lever la main s'il vous plaît. Mme ZUFFEREY. Mme RENGGLI. Ceux qui refusent. **Le crédit d'engagement avec l'amendement de CHF 50'000.– est accepté par 41 oui, refusé par 10 non**. Je passe la parole à la Municipalité.

François GENOUD

Municipalité qui n'a rien à ajouter, qui prend acte de la décision du législatif, qui s'engage à la respecter et à ne pas vous faire croire au moment de la remise des comptes qu'on aura quand

même généré des dépenses pour une œuvre d'art avec CHF 50'000.– de plus que ce qui était prévu. Mais sachez que nous regrettons un petit peu cette décision, parce que vis-à-vis de Granges, vis-à-vis d'une école, ce n'est pas un bon message que le législatif donne, mais nous pouvons, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous en accommoder et nous le ferons. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Monsieur le Président. M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, j'estime qu'il est inacceptable, lorsque la présidente prend la parole, donne les consignes, qu'il y ait autant de bruit et de clameurs dans la salle. C'est simple, personne ne pouvait entendre les explications d'Odette, qui pourtant étaient données, et il ne faut pas s'étonner si ensuite on est un peu perdu. Il est important, je pense, vraiment, de conserver d'abord un peu de respect et de dignité face à Odette qui fait son travail et de bien écouter ce qui se dit parce que sinon on n'avance plus. Je vous remercie.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. MATTER.

5. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Odette-Renée SAVIOZ

Nous allons passer au point 5 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité.

François GENOUD

Volontiers, Mesdames et Messieurs, voici les trois sujets sur lesquels la Municipalité entend vous donner une information.

Bilan de mi-législature du CM

Le dernier bulletin Info Sierre consacre huit de ses pages au bilan de mi-législature que le CM a tenu à établir en janvier dernier. Inutile de revenir sur le détail. Tout le monde aura déjà pris connaissance du contenu. Mais il nous importe, en marge de cette lecture, de dire ici que plusieurs objectifs ont justifié la tenue de ce bilan à commencer par la nécessité de faire le point, de prendre un peu de recul et de vérifier si la feuille de route adoptée en 2013 restait bel et bien d'actualité. Nous avons travaillé à fixer des objectifs ensemble et voulons y travailler encore durant les prochains mois jusqu'à fin 2016. Il s'agit essentiellement de priorités à fixer en toute concertation, en termes de développement de nos infrastructures générales sous l'angle revisité des besoins essentiels du service public. Nous assumons des années difficiles sur le plan financier alors que les sollicitations de la population envers la collectivité publique ne cessent de croître. Le transfert récurrent des tâches du Canton vers les Communes et les lenteurs des procédures alourdissent le travail opérationnel que nous voudrions toutefois efficace. Il nous a donc paru indispensable de réexaminer la place et l'importance que nous voulons accorder aux réfections de nos bâtiments scolaires, à nos terrains de sports et au projet de patinoire, au réaménagement du centre-ville, à l'effort à consentir au lancement de la nouvelle zone industrielle de Daval, à notre politique touristique et à notre positionnement dans la nouvelle Agglo Valais central. Autant de sujet principaux, parmi d'autres qui semblent moins importants, mais auxquels nous vouerons toute notre attention. Et puis il s'agissait aussi de souder l'équipe et de coconstruire la vision d'avenir de la gouvernance communale, de partager aussi cette vision avec nos chefs de services, afin de consolider le partenariat implicite entre la plateforme stratégique et décisionnelle qu'est le CM et celle opérationnelle qu'est notre administration. Cet exercice de dresser un bilan portera ses fruits, nous en sommes convaincus, mais ils ne seront mesurables qu'à moyen et long termes.

Etat-major de conduite en cas de catastrophe

Le Canton du Valais est doté d'une loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires. Cette loi a pour objet d'assurer la coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et la gestion des situations particulières et extraordinaires. Pour y donner suite, le CM s'est doté, il y a plusieurs années déjà, d'un état-major

de conduite, qui a récemment fait l'objet d'une réorganisation importante et de nombreuses modifications dans son organigramme. Cette nouvelle organisation est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015 et on trouve à sa tête, en qualité de commandant, M. Alexandre DUC, et comme remplaçant, M. Gilles SALAMIN, tous deux également membres du parlement sierrois.

Recours contre le plan de zone de Muraz

Lors de sa séance du 17 septembre 2014, le Conseil d'Etat a homologué la modification du plan de zones et du règlement communal des constructions et de zones concernant le secteur du village de Muraz. Cela faisait suite à une décision du CG de Sierre. Et par ailleurs, il a décidé lors de cette même séance de rejeter le recours déposé par un voisin sur le périmètre en question. Et conformément à ses droits, celui-ci a déposé maintenant un recours auprès du tribunal fédéral... heu d'abord il l'avait déposé auprès du tribunal cantonal qui l'a rejeté le 17 avril 2015. Mais dans le délai légal de 30 jours, le recourant a décidé de contester la décision du tribunal cantonal et de porter l'affaire auprès du tribunal fédéral, dont on attend une décision au cours des prochains mois.

Voilà Mesdames et Messieurs, les informations que la Municipalité pouvait vous apporter ce soir. Merci de votre attention.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci Monsieur le Président.

6. DIVERS

Odette-Renée SAVIOZ

Nous allons passer au point 6 de l'ordre du jour, divers. Y a-t-il des intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, j'aurais trois questions et également une information, au plénum et à la Municipalité. Je commence par l'information. Les trois chefs de groupe se sont réunis hier et se sont mis d'accord sur le principe, dans le cadre d'un travail de groupe, d'établir une liste de questions auxquelles on invitera une commission ad hoc à répondre concernant les thèmes de la culture, notamment pour la question des Halles et la question du subventionnement des festivals. Ce soir, une fois de plus, nous avons vu que ces sujets font parler, il y a beaucoup de questions qui se soulèvent ; on a eu droit même à un historique, on se rend compte que les questions remontent à plus de 15 ans. Ce n'est pas dans ces conditions-là que l'on peut facilement aborder les autres sujets de la politique communale. Aussi l'idée est venue de créer une commission ad hoc ; nous demanderons au bureau de constituer une commission ad hoc qui sera chargée de répondre aux questions que nous allons prochainement établir. Evidemment, chaque membre des trois groupes du CG est invité à transmettre à ses chefs de groupe ses questions, ses volontés et ses désirs. Ce seront des questions d'ordre général comme des questions plus précises qui feront l'objet d'un travail ultérieur. Voici pour l'information. Ensuite, j'ai trois questions à l'intention de la Municipalité et je relaye ici des questions qui m'ont été posées par des concitoyens. La première question concerne les bains de Géronde et leurs heures d'ouverture, c'est-à-dire de 10h00 le matin à 19h00 ; certains estiment que ces horaires sont vraiment serrés. Le public plus adulte souhaiterait déjà pouvoir s'y rendre tôt le matin et les familles, par contre, aimeraient s'y rendre le soir, profiter des longues soirées d'été ; évidemment, quand on termine le job à 18h00, courir pour aller trois quarts d'heure à la piscine de Géronde, ce n'est pas possible. Donc est-ce qu'il y aurait... la question est la suivante : est-il possible, envisageable d'ouvrir les bains plus longtemps et plus tôt et quelles seraient les raisons de ne pas le faire ? Deuxième question, elle concerne la déchetterie de Cloux-Roussier qui m'a été transmises par une concitoyenne qui m'a dit, voilà, pendant longtemps j'allais à la déchetterie et je pouvais récupérer des objets jetés par d'autres personnes ; des objets encore utilisables, récupérables ou décoratifs et contribuer ainsi à éviter la multiplication des déchets et, apparemment, il ne serait plus possible de récupérer à la déchetterie des objets encore utilisables. Est-ce que cela est vrai et qu'est-ce qui justifierait une telle directive auprès des responsables de la déchetterie ? Dernière question et remarque, elle concerne cette année du jubilé. Odette, tu présides cette année le CG et c'est une grande année. Nous fêtons les 200 ans de l'entrée du Valais dans la Confédération, nous fêtons cette

année 2015 les 150 ans de la première ascension du Cervin, les 800 ans de la Commune de Brigue, les 1'500 de l'abbaye de Saint-Maurice, les 1'500 ans de la Commune de Loèche. Beaucoup de commémorations pour le Valais... toutes ces commémorations ont donné lieu à d'importantes festivités qui permettent, d'une part, de marquer l'identité locale et, d'autre part, il s'agit d'un outil de promotion touristique et économique pour des régions. Je crois savoir que Sierre fête également cette année son jubilé : nous fêtons cette année les 1'500 ans de la Commune de Sierre. Pourquoi ? Parce que la première mention historique de Sierre date du mois d'avril 515, lorsque le roi Sigismond constitue l'abbaye de Saint-Maurice, qui fête également ses 1'500 ans et lui confie des terres, lui offre des terres, dont Bramois, dont Loèche, dont Sierre. Donc cette année, c'est l'année du jubilé sierrois, l'année du 1'500^{ème} et ma question est la suivante : pourquoi aucune manifestation n'a été envisagée à Sierre ? N'aurait-ce pas été un bon outil de promotion économique et touristique pour notre région et, en l'absence de réponse satisfaisante, est-ce qu'il y a des personnes, ici présentes, qui seraient d'accord de m'accompagner pour créer une petite festivité. Vu les délais cette année, on ne pourra pas envisager quelque chose de trop grand, mais envisager une petite manifestation, à la rentrée, avant la fin de l'année, pour marquer ce tournant. Je vous remercie.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. MATTER. Est-ce que la Municipalité désire répondre à ces trois questions ? Merci.

François GENOUD

Volontiers, on va répondre à ces questions, mais vous allez voir que je vais céder la parole, pour la question des bains de Géronde, à Olivier SALAMIN, responsable du dicastère des sports, et pour la question de la déchetterie à Mario ROSSI, responsable du dicastère environnement. Et comme je suis souvent responsable des histoires, je répondrai sur la question historique. Merci, merci Roger de ce petit cours d'histoire, j'avoue que je ne suis pas sierrois depuis très longtemps, mais jamais je n'ai entendu parler de la date de 515 comme la date de la fondation de la Ville de Sierre. Je l'apprends aujourd'hui ; merci d'avoir choisi cette année pour nous l'apprendre, pour nous le dire ; malheureusement, nous n'avons rien prévu à ce sujet, nous participons tant bien que mal au 200^{ème} anniversaire de la Confédération et surtout, nous n'avons pas un franc au budget que le CG nous a alloué en décembre de l'année dernière, pour même payer une tournée générale à l'occasion de ces 1'500 ans. Oui, on passera ensuite la parole à Pierre BERTHOD qui aura un complément à apporter. Je cède d'abord la parole pour les autres questions à mes voisins.

Pierre BERTHOD

Je me permets de prendre la parole maintenant pour compléter en fait la parole du président GENOUD. Vous avez quand même alloué un montant de CHF 10'000.- dans le budget de cette année qui nous a permis de participer à je dirais... la principale contribution de Sierre au bicentenaire, c'est-à-dire le Cube 365. Comme vous le savez, c'est l'office du tourisme de Sierre, notamment par son directeur Vincent COURTINE, qui a mis ça en place ; je pense que c'est l'événement ou bien l'action la plus visible qu'on a pour ce 200^{ème}. C'est la société de développement de Sierre qui a mis ça en place ; il y a CHF 10'000.- qui ont été alloués et qui ont permis, pendant une semaine, d'avoir le Cube qui était au bord du lac de Géronde et puis, et bien, quand vous sortirez de cette salle ou quand vous êtes rentrés, vous avez vu ces 13 étoiles qui ont été faites par la COREM et qui symbolisent les 13 étoiles du drapeau valaisan et qui sont simplement une animation, ou bien plutôt un embellissement de la place de l'Hôtel de Ville. Voilà, c'était juste le complément que je voulais apporter. Merci.

Olivier SALAMIN

Avant de répondre à la question des bains de Géronde, j'aimerais saluer l'initiative des groupes qui proposent de constituer une commission ad hoc sur les questions de la culture, du Théâtre et des festivals. Honnêtement, je ne vois pas une autre proposition que celle qui a été proposée dans le cadre de la revue du règlement, mais qui avait malheureusement été refusée par le CG au moment où la proposition d'une commission permanente concernant ces questions avait été posée. Je pense que c'est une bonne chose qu'on ait ces outils de discussion qui éviteront d'avoir un ping-pong un peu stérile parfois dans les défenses des positions des deux camps et puis qui nous permettront d'avancer vers l'élaboration des budgets, donc merci beaucoup pour cette proposition. Enfin, je ne sais pas si elle doit être votée ou comment formellement elle s'établit, mais en tout cas, je soutiens sa constitution. Concernant les bains de Géronde, on est

évidemment soumis, constamment, à des choix d'organisation à opérer. Donc sur le moment où on ouvre – trop tôt pour certains, dans la saison – sur le moment où on ferme les bains de Géronde – trop tôt pour certains, trop tard pour l'organisation des écoles, enfin avec des transitions d'une piscine à l'autre qui n'est pas simple. Alors je peux répondre très clairement sur la question des horaires de fermeture, c'est une question d'organisation budgétaire et de charges liées au coût que représente une heure par jour ou une heure et demi par jour supplémentaire ; par contre, là aussi, pour moi à un moment donné c'est une question de choix et d'investissement et je pense que beaucoup de gens qui profitent du lieu, qui trouvent les infrastructures intéressantes souhaiteraient en profiter, en particulier les personnes qui travaillent. Pour nous, c'est une question qu'on a mise dans le « pipeline » des réflexions sur le budget de l'année prochaine. Il faut savoir aussi qu'on s'est donné deux ans pour évaluer précisément l'impact des choix qu'on opère sur les recettes de billetterie et le potentiel d'accueil du site, ce qui va sans doute nous faire opérer quelques ajustements sur l'ouverture des bains, soit dans la saison, soit dans la journée, mais qu'on a été – et vous le savez – très mal servi au niveau des conditions météorologiques durant la première année. Donc il nous faudra le temps de ces ajustements, mais effectivement dans le budget on a été sensible et on a entendu cette question de l'ouverture en soirée, parce que c'est un lieu dont on aimerait profiter aussi à ce moment-là.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. SALAMIN. M. ROSSI.

Mario ROSSI

Bonsoir tout le monde. Concernant la question sur la déchetterie, alors effectivement je ne connais pas exactement les directives qui ont été données au personnel qui travaille à la déchetterie, mais il paraît évident que les collaborateurs ne peuvent pas estimer quel serait le matériel qui pourrait être récupéré ou moins ; ça ce n'est pas le but premier d'une déchetterie, on part du principe que le matériel qui arrive là est bon pour la déchetterie, malheureusement. Toujours est-il que c'est vrai, il y a certainement du matériel qui pourrait être revalorisé et qui ne devrait pas arriver à cet endroit-là. Toutefois, si ça n'est plus accepté, c'est tout simplement pour des raisons de sécurité, parce que ces éléments partent dans des bennes qui sont de grande hauteur et il est inacceptable que tout le monde puisse venir « fouiller » ces bennes pour en ressortir du matériel. Donc c'est purement une question sécuritaire si ce genre de « commerce » n'est pas acceptable dans ce lieu.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. ROSSI. D'autres questions ? M. JULEN... pardon Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Alors j'ai une question et une information. La question de la société de développement de Muraz au sujet de la rue de Muraz à 20 à l'heure, j'aimerais savoir quelle est la réponse donnée par la Municipalité. Et puis une information, notre postulat de mobilité est transformé en question écrite que je vais retransmettre maintenant au bureau. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci Mme EVEQUOZ. Monsieur le Président, vous voulez répondre à Mme EVEQUOZ ?

François GENOUD

Au sujet de la requête de la société de développement de Muraz pour une éventuelle mise à 20 km/h de la traversée du village, c'est une requête que nous avons reçue et à laquelle nous allons donner suite, bien sûr, mais qui exige un certain nombre d'examen d'abord et surtout l'approbation de la commission cantonale de circulation routière – il faut le dire tout de suite – qui est plutôt sévère quant aux critères requis pour autoriser une mise à 20 km/h. Et changer de 30 km/h à 20 km/h, ça a l'air d'être peu, c'est seulement 10, vous imaginez, mais en réalité il y a des dispositions légales qui sont fort différentes pour un régime ou pour l'autre et c'est l'examen comparatif de ces deux régimes qui nous permettra de prendre une décision, j'espère en concertation avec la société de développement de Muraz. Peut-être bien que quand elle aura pris connaissance des contraintes, elle renoncera elle-même à cette requête. On verra.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Monsieur le Président. Toujours dans les divers, y a-t-il des intervenants ? M. CRETTON.

Patrick CRETTON

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues. Je me permets de revenir ce soir sur la question écrite en relation avec les demandes d'autorisation de construire du camping Robinson. En premier lieu, je remercie la Municipalité de sa réponse. A ce stade, j'en prends simplement acte. La situation telle que décrite par la Municipalité est édifiante et plus qu'inquiétante sur les non-conformités légales qui se situent à Robinson. La Municipalité est au fait depuis l'année 2006 de ces dysfonctionnements ; je m'étonne dès lors de la conclusion de la Municipalité qui envisage sérieusement de ne plus traiter d'autorisation de construire. Je crois que le terme « envisager » est inapproprié et que de l'action serait demandée. Pour toute suite utile, j'ai quelques questions complémentaires, peut-être une partie vous n'aurez pas la réponse aujourd'hui, vous pourrez me la faire suivre par courriel.

- A quelle date et par quelle autorité a été délivrée la dernière autorisation de construire ?
- Quelle est l'autorité compétente pour l'octroi du permis d'habiter.
- Et, in fine, il semblerait que le Canton soit compétent pour octroyer des autorisations en zone camping, mais il y a des éléments contradictoires dans la réponse de la Municipalité. Donc d'un côté si j'ai adressé cette question écrite à la mauvaise autorité, je m'en excuse, et en fonction des précisions de la Municipalité, je la ferai suivre à qui de droit.

Donc je vous remercie de préciser ces divers éléments.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CRETTON. D'autres intervenants ? M. DUCRY.

Laurent DUCRY

Mon intervention n'est pas une question, mais des félicitations. Je tiens à féliciter la Municipalité pour l'acquisition des nouveaux bus sierrois, d'une part parce qu'ils sont beaux, c'est un joli coup de pub pour la Ville ; d'autre part parce ces bus hybrides ou électriques sont peu bruyants : les piétons, dont je fais partie, apprécient le changement ; je pense que les personnes qui habitent le long d'un des parcours des bus sierrois l'apprécient aussi. Alors tant pis si le bilan écologique n'est peut-être pas aussi bon que supposé - l'Europe produisant en effet toujours l'essentiel de son électricité de manière non renouvelable - mais je suis conscient que cela n'est pas du ressort de la Ville. Et au moins Sierre aura montré l'exemple dans ce domaine, alors bravo et merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. DUCRY. D'autres intervenants ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

J'aimerais revenir deux minutes sur Granges ; Happyland, le plus grand parc d'attraction de Suisse. Comme je me rends tous les dimanches matins à Happyland... non, je plaisante, j'ai eu l'occasion de discuter avec le propriétaire, M. Otto MATTER, et puis j'ai été un petit peu surpris et interpellé par son propos, alors qu'il me dit, en substance, alors que pratiquement toutes les écoles de la région organisent occasionnellement une visite à Happyland, aucune école sierroise depuis quelques années ne fait l'effort d'organiser une visite sur ce site. Cela pourrait se faire par exemple dans le cadre d'une sortie d'école le long du Rhône à pied ou en vélo, promenade le long du Rhône, le jour où il sera sécurisé, ce sera magnifique, vous verrez. Dans le contexte économique toujours plus difficile, je pense que la collectivité publique dans le cadre de ses manifestations peut également trouver des synergies intéressantes avec des entreprises locales - Happyland c'est un exemple qui me vient à l'esprit, il y a peut-être d'autres entreprises - des synergies avec des entreprises locales qui contribuent à porter l'image de notre Commune au-delà de nos frontières. La question peut-être directement pour le service des écoles : est-ce que c'est envisageable, est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle cela ne se fait pas ou alors ça se fait et puis je n'ai pas la bonne information ? Ça c'est la première question. Deuxième question à la Municipalité, c'est concernant Glarey, pouvez-vous nous informer de l'évolution de la situation concernant les accès au chemin des Collines/Monastère... une procédure qui était en cours – je ne sais pas si elle est toujours en cours - entre la Commune et l'association ACES ? Voilà, merci.

Odette-Renée SAVIOZ
Merci M. CALOZ.

Laetitia MASSY

Oui, Mesdames, Messieurs les CG bonsoir. Volontiers je réponds à la question qui vient d'être formulée par M. CALOZ. Donc tout d'abord vous rassurer, la direction des écoles n'est absolument pas contre une sortie ou une balade en lien avec notre économie ; par contre, je rappelle peut-être quelques points qui peuvent expliquer pour quelles raisons il n'y a pas de sortie organisée. Tout d'abord, il n'y a pas de sortie organisée par les écoles sierroises d'une manière globale, mis à part le ski ou quelques manifestations culturelles. Les seules promenades qui pourraient convenir à ce type de sortie concernent en réalité, je pense, les promenades d'école ou les promenades d'automne. Et dans les écoles sierroises, il n'a jamais été question d'imposer un choix de sortie ou un lieu de sortie d'une part ; la liberté a toujours été donnée. C'est vrai qu'à l'époque on faisait des sorties très lointaines ; aujourd'hui ces sorties sont beaucoup plus locales, souvent elles sont vraiment très, très proches ; les enfants vont se promener, vont visiter un endroit, mais le but est vraiment de sortir de l'école et de passer une journée ensemble. Un des buts également est de ne pas surcharger les parents dans le coût que l'on met dans ces sorties et, pour cela, je vous rappelle juste quelques éléments financiers. On ne veut pas toujours revenir sur les finances, mais je crois que ça fait partie aussi du nerf de la guerre. La direction des écoles, la Municipalité, met à disposition pour ces deux sorties, un montant d'environ CHF 6.– par sortie, que l'on peut évidemment cumuler pour la même sortie et envisager pour l'autre une sortie à pied qui ne coûterait quasiment rien. Vous imaginez bien que, rien que dans les frais de transport, on arrive déjà à un montant relativement élevé, ce qui peut peut-être expliquer le non-choix de ce lieu comme sortie. Par contre, je pense que ce M. MATTER, s'il a une proposition intéressante, il n'y a pas de problème, on fera suivre vraiment ce genre de proposition à nos écoles, mais loin de l'idée de la direction d'imposer ; par contre, on fera suivre l'information pour qu'elle puisse être choisie un jour par une classe ou par une autre, mais disons qu'on ne va pas privilégier un lieu plutôt qu'un autre. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à votre question, je vous remercie en tout cas de l'avoir posée.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme MASSY. D'autres questions ? M. ZUFFEREY. Monsieur le Président, est-ce que vous voulez répondre à la première question ? Pardon, excusez-moi.

François GENOUD

Volontiers, à la question de M. Steves CALOZ, je commence par préciser qu'il ne s'agit pas de Glarey, mais du chemin des Collines, à proximité du centre scolaire de Goubing, pour situer où se trouve vraiment le problème. Aujourd'hui, ce qu'on peut dire, c'est que le retour des opposants a été retiré grâce à un accord que nous avons trouvé avec eux, mais la décision du tribunal cantonal de clore le dossier à la suite du retrait de ce recours fait encore l'objet d'un délai de recours contre cette décision dont l'échéance n'est pas encore atteinte. C'est la raison pour laquelle une communication suivra, d'entente avec le comité de l'ACES et surtout dès réception par le Conseil d'Etat de l'entrée en vigueur de la décision qu'il a prise en notre faveur. La communication suivra dès que ce sera possible et que nous nous serons entendus sur la suite du projet.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. D'autres questions ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

J'aimerais parler par rapport, on va dire, au nettoyage de la ville de Sierre. J'aimerais relever ici le travail de la voirie et pour ceux qui ont le plaisir de se promener en ville de Sierre le matin, ils voient les employés de la voirie travailler et rendre notre ville la plus belle possible. Les moloks débordent moins - il fallait que je la place quand même – et puis ce n'est pas... on va dire que c'est un travail qui a commencé de la dernière législature, qui continue maintenant, ceci pour ne pas politiser le débat. On a remarqué aussi qu'on goudronnait passablement dans notre ville, ce qui est à saluer, hein, on a refait des ponts de routes, notamment à la route de Lamberson, maintenant on est en train de faire, si je ne me trompe pas, la route vers l'hôpital qui monte. Moi j'aimerais quand même demander aux gens qui sont en place pour la voirie s'ils ne pourraient

pas également enlever les graffitis qui sont sur les ponts, qui durent depuis bientôt 15 ans, qui ne sont pas des œuvres d'art, on précise tout de suite. Mais ça pourrait donner un coup de... Stéphane qui me regarde là-bas, ce serait sympa. Voilà, autre chose par contre, je l'avais déjà fait lors de la dernière législature, je reviens là-dessus, pourrait-on mettre au budget, prévoir une équipe qui puisse le dimanche matin passer en ville, peut-être ramasser certains sacs à poubelles, ramasser certains détritiques dans les parcs pour les enfants. J'ai été interpellé par des citoyens. Et dans un autre domaine, Daval avance à grands pas, M. BERTHOD, pouvez-vous nous dire le taux d'occupation prévu ? Merci, parce que Daval devient vraiment magnifique.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. CALDELARI. M. BERTHOD, vous voulez répondre à M. CALDELARI ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. C'est une réponse de Normand peut-être, 100 %, Silvio, taux d'occupation. Taux d'occupation actuel, pour être plus sérieux, vous le voyez, il n'y a pas encore de halles qui sont construites. La Municipalité est en train de conclure le premier DSDP donc pour une première société qui va s'implanter sur Daval. Comme vous le savez, il y a quand même quasiment 50 % de la zone qui est en main de propriétaires privés, qui sont eux aussi en tractation ou en négociation avec des sociétés. Du côté de la Ville, il y a maintenant une dizaine de sociétés qui sont, je dirais plus qu'intéressées, où les négociations sont sérieuses, mais tout prend son temps. Ce que je peux vous dire par contre sur Daval, c'est que via la société ou avec la société Cimark SA, il y a une analyse sur le positionnement exact qu'on veut donner à cette zone. L'avantage qu'on a, c'est que c'est la seule zone industrielle complètement vierge qui existe en Valais ; il ne faut pas qu'on manque le coche d'un bon positionnement de la zone et on ne veut pas résumer ça à simplement une appellation marketing. Il faut au contraire qu'on arrive à concrétiser, et bien, le positionnement qu'on aimerait. Je pense qu'on va dans le bon sens, qu'on n'est pas dans une phase d'excitation, que l'objectif ce n'est pas de remplir en deux temps trois mouvements ou en quelques années cette zone. Quand on regarde les Iles Falcon, il a fallu 10 à 15 ans pour qu'elles se remplissent. C'est aussi une façon assez raisonnable de voir le développement de cette zone industrielle. D'abord on la positionne, on y accueille les PME ou les entreprises locales qui veulent s'implanter. On a dévolu une zone au sud de Daval exprès pour les petites et moyennes entreprises locales. Et on essaye de vraiment positionner le cœur, si on veut, de cette future zone industrielle avec le travail qui est en train d'être fait par Cimark SA. Mais l'objectif est bien évidemment de remplir, à terme, la totalité de ces 200'000 m².

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. BERTHOD. M. GENOUD.

François GENOUD

Volontiers, je répondrai à Silvio CALDELARI sur la question des nettoyages, des graffitis, des moloks. J'apprécie qu'il observe, comme moi d'ailleurs, que le personnel de la voirie se lève tôt le matin pour rendre notre ville plus propre, plus belle, qu'il y a un réel effort qui est fait et c'est bien. La priorité a été volontairement donnée là-dessus, tout comme sur la surveillance des moloks et cette surveillance et ces passages plus accrus semblent porter leurs fruits ces dernières semaines. J'espère que, vous aussi, vous l'observez et surtout ça va nous permettre, je l'espère, de mieux cibler encore ce qu'on pourrait appeler « les heures de délinquance », c'est-à-dire les moments où il y a le plus de personnes qui, de façon non citoyenne et permettez-moi le terme « dégueulasse », déposent leurs détritiques sans respecter les règles. Petit à petit, on va arriver à cibler ça et donc à pouvoir un petit peu mieux intervenir encore. Et pour parler encore de délinquance, parce que je crois que ça l'est, ces malheureux graffitis qui sont indésirables et que certains se croient malins de faire sur certains ponts ou sur certains murs, des fois sur des matériaux qu'il est difficile après d'aller corriger. Sachez que toujours, quand nous observons ces choses-là, il y a une plainte qui est déposée. Souvent, la plainte, elle ne donne pas des résultats immédiats, mais quelques mois plus tard, par recoupement, la police parvient à certains résultats et ça nous permet de nous retourner vers les délinquants, souvent malheureusement leurs parents, de façon à ce qu'on puisse apporter une correction. Mais c'est vrai qu'il faut de nouveau que ce soit la collectivité publique qui assume la prestation d'aller faire ce nettoyage et ça n'est pas simple ; clairement, ça n'a pas été, pour l'instant, mis dans les priorités urgentes. Mais, voyez, puisqu'on parle comme ça d'incivilité et de délinquance, je ne

peux pas m'empêcher de faire le lien avec ce dont on a discuté tout à l'heure sur la place du respect de la culture dans les écoles. Parce que ces gamins qui réussissent à salir la propriété publique ou privée des autres, sans respect, il leur manque sans doute un petit peu d'éducation et de formation que, peut-être, l'apprentissage qu'ils auraient eu à travers les œuvres culturelles qu'on leur propose aurait évité.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. M. BERTHOD.

Yohann BERTHOD

Oui, bonsoir. Donc moi c'était pour dire que j'habite à la rue d'Orzival et que, comme je l'ai déjà mentionné je n'ai pas de voiture, donc je vais souvent à pied et je déplore souvent, à l'heure où je rentre, en fait, quand les enfants terminent l'école, à l'école Beaulieu où il y a une sorte de chaos de voitures de tous les parents qui viennent chercher leurs enfants. Et l'autre jour, donc, je rentrais des courses et j'ai dû marcher sur la route parce que tout le trottoir était encombré par des voitures ; avec des parents qui attendaient à côté de leur grosse et belle voiture et qui discutaient ; donc, les piétons n'avaient plus de place et ma question c'était de savoir et bien dans quelle mesure les professeurs ou la Municipalité... enfin est-ce qu'on s'intéresse à donner ça, comme éducation aux enfants, et bien d'aller à vélo à l'école, parce que ce jour-là, en plus, il faisait grand beau et je pense que ce serait aussi motiver l'éducation et la mobilité douce ainsi que l'exercice physique pour les enfants.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. BERTHOD. D'autres questions ? Mme SALAMIN.

Uli SALAMIN-REBMANN

Bonsoir à tous. Ma question sera très courte. Je voulais savoir où en est le dossier du salpêtre qui se trouve au columbarium du cimetière de Sierre. Est-ce qu'il y avait un dossier qui était ouvert ?

François GENOUD

Je n'ai pas bien entendu la question.

Uli SALAMIN-REBMANN

Où en est le dossier par rapport au salpêtre qui est sur le columbarium. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme SALAMIN. Mme BREMBILLA.

BREMBILLA Marie-Thérèse

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Je voudrais remercier la Ville de Sierre, le CM, pour la mise à disposition des classes des Liddes, des locaux des Anciens Abattoirs. Voilà, je voudrais vous parler d'un argument qui n'est pas très porteur, c'est l'intégration des personnes migrantes ; donc ça concerne tout de même une partie importante de notre population et je voulais vous donner cette information donc, nous avons, par notre association Espace Interculturel, nous accueillons, chaque semaine 35 classes, donc nous ouvrons 35 classes de français et nous avons inscrit durant l'année scolaire 2014/2015 300 personnes ; nous en avons inscrit plus, mais on a un effectif régulier de 280 personnes, qui fréquentent chaque semaine les cours de français. Cela est important pour l'intégration, cela est important pour la préparation aussi à d'éventuelles formations, pour l'insertion sociale et professionnelle. Donc je tenais à remercier, au nom de l'Espace Interculturel, la Ville de Sierre.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci Mme BREMBILLA. M. GENOUD, vous voulez répondre aux deux questions ?

François GENOUD

Volontiers. Sur la question du salpêtre au cimetière, je vous demande d'accepter que la réponse vous soit donnée ultérieurement. Je ne suis pas en mesure de répondre spontanément pour dire où on en est exactement avec ce problème. Je partage l'avis – et je crois qu'il est partagé par tout le monde – que, comme ça, ça ne va pas, mais ce n'est pas si simple. Mais on vous

apportera une réponse sur cette question. A la question de M. BERTHOD sur aller à vélo à l'école, alors je crois que tous nous partageons aussi cet objectif, mais voilà qu'on se retrouve de nouveau avec un problème d'éducation. Je tiens à dire d'emblée que ce n'est pas le problème de l'école de régler comment les parents amènent leurs enfants jusqu'à la porte de l'entrée du centre scolaire. Les maîtres, la direction des écoles ne peuvent pas s'occuper de ça. Alors maintenant s'il y a des parents qui se sentent à ce point dans l'insécurité dans notre ville qu'il faut venir avec le tank devant l'école pour être sûrs que le gamin il ne lui arrive rien, c'est un problème d'éducation et qui remonte à très, très loin et je le regrette beaucoup. En fait, c'est un problème plus de disposition urbaine et de police en tout cas que de l'école. Sachez qu'en ce qui concerne la proximité de l'école de Beaulieu, et bien tout le secteur du pont Beaulieu, de la place Beaulieu, va faire l'objet de réaménagements dans les années à venir. On aura l'occasion de vous en parler à la prochaine mise à jour du plan directeur du centre-ville et que, sans doute, à l'occasion de ce qui devra être fait là à la place Beaulieu, ce sera possible de prendre des dispositions pour que les grosses voitures ne puissent plus atteindre la porte d'entrée de l'école. Je crains que ça ne dissuade pas encore certains parents d'amener leurs enfants avec ces moyens de locomotion jusqu'à l'école. Mais il faut observer que ça n'est pas que le problème de l'école à Beaulieu, c'est dans d'autres centres scolaires la même chose, et surtout ça n'est pas la majorité des enfants qui posent... ou leurs parents qui posent ce genre de problème, il y a quand même encore beaucoup d'enfants qui voyagent en bus ou qui voyagent à pied et il faut éviter d'en faire une généralité.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. GENOUD. D'autres questions ? M. ZUFFEREY Raymond.

Raymond ZUFFEREY

Chers collègues. Une petite intervention, en accord avec notre présidente, pour rafraichir la mémoire du CG et éviter d'être pris au dépourvu à chaque plénum lorsqu'il y a des amendements, je vous propose de relire notre règlement, article 28, alinéa 2 où il est clairement indiqué l'ordre des votes lorsqu'il y a des amendements. Merci.

Odette-Renée SAVIOZ

Merci M. ZUFFEREY. Y a-t-il d'autres questions ? Puisque tel n'est pas le cas, Mesdames et Messieurs, avant de clore notre assemblée, je me permets de vous remercier pour les débats de cette soirée. Je remercie les membres du bureau, les CG, la Municipalité, les chefs de services pour leur disponibilité auprès des commissions parlementaires. Pour vos agendas, vous pouvez retenir les dates suivantes : le 18 septembre, sortie du CG et **le 16 décembre, plénum sur le budget**. Je vous invite à partager le verre de l'amitié offert par la Municipalité. Je clos cette séance à 20h10. Merci et belle soirée.

Fin de la séance : 20h10.

Conseil général de Sierre

La présidente :

La secrétaire :

Odette-Renée SAVIOZ



Raymonde PONT THUILLARD



Abréviations

ACES	:	association des citoyens de l'est sierrois
CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
AdG	:	Alliance de Gauche
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable